

INVENTAIRE DES SITES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

ARSAC-EN-VELAY

Château de Bouzols et ses abords

PL/LR

Ministère
de l'Éducation Nationale

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites
Perspectives et Paysages

Palais Royal, le

19

ARRÊTE

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 21 Juin 1945,

ARRÊTE :

Article 1er - Est inscrit sur l'inventaire des demeures historiques de la Haute-Loire le château de Bouzols à Arzac-en-Velay déjà inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Délimitation du site :

- Au Nord - limite nord des parcelles 2 et 32
- A l'Est - limite Est des parcelles 32.31.41.38.39.45.73.71.70.67.66.61.62.49.52.51.53.20.19.18.
- Au Sud - le chemin longeant les parcelles 18.15.11.10.9.8.7.
- A l'Ouest - limite Ouest des parcelles 6.5.4.3. la R.N. 36 coup limites Sud, Ouest, Nord de la parcelle 1, la N. 36 coupe limite Ouest de la parcelle 2.

Parcelles cadastrales visées:

Commune de Arzac-en-Velay - section B : 1 à 15.18 à 32.38 à 53.61 à 73.

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d'Arzac en Velay et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 18 SEPT 1945

Par Délégation

Le Directeur Général de l'Architecture